

Dépôt : Ben POLIDORI, Yves CRUCHTEN,
Groupe politique LSAP

Luxembourg, le 5 décembre 2024

PL 8377



RESOLUTION

La Chambre des Député-e-s,

- Vu que les projets de loi concernant la transposition d'accords salariaux dans la fonction publique et que les projets de loi concernant le secteur communal sont traités dans des commissions distinctes, à savoir la Commission de la Fonction publique et la Commission des Affaires intérieures ;
- Considérant la volonté du gouvernement de transposer au plus vite les accords salariaux dans la fonction publique au profit du personnel étatique et communal ;
- Vu la revendication d'une transposition plus en parallèle des réformes dans le secteur étatique et dans le secteur communal, formulée lors d'une réunion de la Commission de la Fonction publique en date du 7 novembre 2024 et bénéficiant du support dans ladite commission ;

décide :

- de traiter simultanément les projets de loi concernant le personnel étatique et communal et découlant des accords salariaux conclus dans la fonction publique dans la Commission de la Fonction publique et le cas échéant en réunion jointe avec la Commission des Affaires intérieures.

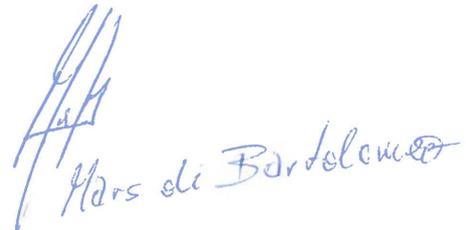
Signatures :



Ben Polidori



Y. CRUCHTEN



Hans di Bartolomeo